

NOTEZ-LE ● À Saint-Rémy.

Une course camarguaise est organisée cet après-midi à 16 heures, aux arènes Chomel-Coinon.

→ Tarifs : 3 et 5 €.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE**De la peinture nocturne au Musée des Alpilles**

Dans le cadre du programme Van Gogh 2022 et de la Nuit des musées, le Musée des Alpilles accueillera, ce soir à 21h, l'association La Couverture verte sur la place Favier. Elle réalisera une performance de peinture nocturne en musique, inspirée de la nuit étoilée. Il sera également possible de visiter le musée à la lampe torche. Le Musée Estrine sera, lui, ouvert jusqu'à 21h et l'entrée gratuite à partir de 18h. À 18h30, une visite guidée de 30 minutes est proposée de l'exposition temporaire de Gérard Drouillet, suivie à 20h de la visite guidée des collections.

EYGLIÈRES**Dédicace à la librairie**

Ce matin à la librairie du village, l'auteur Martine Reynaud-Scotto dédicacera son dernier ouvrage, intitulé "Au nom de ma dignité". La séance aura lieu de 9h45 à 12h30. En résumé du livre, "c'est l'histoire d'un jour sans fin que l'on voudrait sans fin...", indique l'auteur. L'ouvrage retrace l'histoire authentique de personnes attachantes, émouvantes qui ont été bousculées, chahutées, malmenées par la vie jusqu'à épuisement. Un moment d'échange également à partager avec Martine Reynaud-Scotto.

/PHOTO DR

**L'AGENDA DE SAINT-RÉMY**

● **Assemblée générale.** Le Ciné-Palace se réunira ce matin à 10h30.

● **Milonga.** Demain entre 17h et 23h, dans la salle Henri Roland, la compagnie Némio organise une Milonga, bal tango argentin, avec auberge espagnole.

→ Tarifs : 5 et 10 €.

● **Bourse au vélo.** Elle se déroulera demain de 9h30 à 17 heures à l'école de la République. Le matin, les vendeurs sont invités à venir déposer les vélos, pour une vente à 13 h 30. Tous les vélos sont acceptés (classiques, électriques, enfants, draisiennes, cargos...) ainsi que les accessoires (sièges enfants, remorques, textile, etc...)

● **Vide-greniers.** Il se déroulera demain de 9h à 17h, dans la salle Jean-Macé, organisé par l'association Une Si belle différence. Tarif : 10 € la table de deux mètres. Réservations et renseignements 06 15 55 08 64 ou usbd.secretariat@gmail.com. L'association fait également appel aux bénévoles pour l'affichage quelques jours avant la date et le jour même pour l'accueil, l'organisation de la journée.

● **Rencontre.** Lundi 16 mai à 18h30, le Ciné-Palace reçoit Carol Ann et Patrick de Carolis, autour de leur livre "Bianca, l'âme damnée des Médicis". La rencontre sera suivie d'une séance de signature.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Projet des Cèdres : deux associations sommées de retirer leurs recours

Il s'est passé de haut. Surtout à quelques semaines du traitement du dossier par le tribunal administratif de Marseille. Le 29 mars dernier, deux associations saint-rémoises (*Saint-Rémy patrimoines et perspectives*, et *Sauvegarde de l'ancien quartier des bains*) ainsi que des particuliers ont reçu une sommation interpellative de la part du promoteur immobilier qui conduit le projet aux Cèdres, la SCCV. Il leur réclame, en cas de maintien de leurs recours sur ce dossier, la somme de 1 695 862 €. Celle-ci correspond au préjudice financier estimé sur le retard du projet. Une démarche surprenante alors que l'instruction du dossier est en train de se terminer.

"Cette réaction me permet de conforter mes choix"

GILBERT MATHON

Une nouvelle étape dans un dossier où les premiers recours contentieux datent de début 2021. Le président de Saint-Rémy patrimoines et perspectives, Gilbert Mathon, une association agréée par la préfecture des Bouches-du-Rhône en environnement et urbanisme,



Deux associations saint-rémoises et plusieurs riverains ont reçu une sommation interpellative. Plus de 1,5 millions d'euros leur est réclamée en cas de maintien de leurs recours. /PHOTO JEFF LE CARDIET

n'a pas été intimidé par l'action intentée. "J'ai plutôt éclaté de rire, confie-t-il. Une telle démarche ne me fait pas peur. Au contraire, cette réaction me permet de conforter mes choix". Les associations n'ont pas été les seules à avoir été approchées. Au moins cinq particuliers, qui ont également engagé des recours, ont reçu cette sommation. "Au regard de ce comportement, on n'a plus envie de négocier, estime Eric Thivolet, un ha-

bitant du quartier. C'est une démarche très intimidante, très malveillante". Une riveraine n'hésite pas à qualifier cette sommation de "chantage odieux". Le promoteur (*) aurait entamé cette action au regard du préjudice causé sur le projet ou encore l'atteinte à leur image, sans oublier les difficultés rencontrées auprès des banques sollicitées.

Or, l'opération est déjà sur les rails avec la mise sur le marché

des premiers lots dès le mois de mars 2021. Voilà pourquoi un ajournement du dossier peut avoir des conséquences néfastes pour le promoteur. "Mais les mises en vente sont postérieures aux recours, précise Eliane Sokoyan, trésorière de Patrimoines et perspectives. S'ils se trouvent dans cette situation, c'est en connaissance de cause! Il faut en assumer les conséquences". Pour sa part, le maire Hervé Chérubini précise ne pas

être au courant de cette démarche, indiquant qu'il s'agit "d'une affaire privée entre les associations et l'aménageur". Un dossier sur lequel l'édile ne semble plus maître du jeu.

De leur côté, pas question pour les associations de faire marche arrière, surtout après un an et demi de procédures et alors que l'instruction s'achève. "On ne considère pas notre recours comme abusif, estime Gilbert Mathon. On demande simplement à respecter le cahier des charges. Le promoteur n'aurait jamais dû faire engager cette action. Pour nous, le risque ne concerne pas le règlement de cette somme astronomique, mais plutôt les frais d'avocats engendrés". Car les deux associa-

"C'est une démarche très intimidante, très malveillante"

ERIC THIVOLET

tions concernées, ainsi que les riverains, ne réclament pas l'arrêt du projet des Cèdres, mais son aménagement. Ils souhaitent voir l'accès à ce futur lotissement modifié et les immeubles limités à R + 1. Le dossier se trouve entre les mains du tribunal administratif de Marseille.

N.B.A.

* Contacté par nos soins, l'avocat du promoteur n'a pas répondu à nos appels et à nos questions.

LE COMMENTAIRE DE ME BENJAMIN HACHEM - AVOCAT DES DEUX ASSOCIATIONS

"Cela peut s'assimiler à une intimidation"

La démarche de l'interpelle. Mais elle ne le surprend pas. Dans cette sommation, le porteur du projet estime que le (ou les) recours est abusif et qu'il est en droit de réclamer des dommages et intérêts. Pour l'avocat des deux associations saint-rémoises, Me Benjamin Hachem, cette pratique ressemble à une affaire à Marseille, où un gérant de sociétés avait été reconnu coupable d'avoir négocié le retrait de ses recours contre des sommes très importantes. "C'est assez choquant, cela peut s'assimiler à une menace ou à une intimidation", précise-t-il. Pour lui, cela revient à monnayer des désistements via des indemnités. "Les promoteurs estiment que

tous les recours sont abusifs, indique l'avocat marseillais. On veut bousculer les requérants en réclamant des sommes considérables. Des personnes âgées en ont été victimes, elles ne dormaient plus la nuit". Un procédé choquant pour le conseil des deux associations, qui estime que cette démarche intervient tardivement dans la procédure, l'affaire étant instruite depuis un an et demi.

"L'affaire doit passer dans les prochains mois, remarque Me Benjamin Hachem. Cela montre qu'ils ne sont pas sereins". Un autre aspect de cette démarche retient l'attention de l'avocat. "Elle est dirigée envers deux associations, dont une agréée

par l'État, souligne-t-il. Or, elles ne font pas cela pour de l'argent, elles ne veulent pas s'enrichir. Le code de l'urbanisme l'interdit! Si c'est un particulier, des indemnités peuvent être négociées, pas avec des associations". Pour l'avocat, les promoteurs multiplient ces démarches pour intimider leurs adversaires afin de réduire les recours. Mais aucune poursuite pénale ne peut être envisagée. "En revanche, les associations sont en droit de les attaquer devant le juge civil pour action abusive, précise Me Benjamin Hachem. D'ailleurs, si on obtient la modification du permis, je vais proposer à mes clients de porter l'affaire devant le civil".

SUR VOS AGENDAS**La Nuit des musées dans la maison de Frédéric Mistral à Maillane**

Ce soir de 19h à 23h, le musée Frédéric Mistral à Maillane va s'animer pour la Nuit européenne des musées. Eugénie Damiani, adjointe à la culture, souhaite "donner vie à la maison de Mistral comme au XIXe siècle. Le poète vous invite à une veillée d'antan où se mêleront les arlésiennes de l'Atelier du costume, un photographe d'époque, une chanteuse lyrique, un conteur..." Au total, 40 personnes animeront cette soirée. Des représentations de la vie courante seront réalisées. Une chanteuse lyrique et un conteur donneront une tonalité particulière à cet événement. L'entrée est libre et gratuite.

/PHOTO V.B.



264024

FERIAS 2022

70 ans

FERIA DE PENTECÔTE

DU 2 AU 6 JUN 2022

JEUDI 2 JUN 18H00 COURSE CAMARGUAISE Royale de la manade Nicollin TROPHÉE DES AS BARON - BAYARD - BOA - IMAGÉ DERRICK - BOUMIAN - LANDÉ Fédéral - Kati - J. Cadettes - Marignan - Rolo L. Lopez - J. Marie - Rigo - T. Charade - Jeanne	VENDREDI 3 JUN 18H00 CORRIDA 6 toros d'El Parralejo Curro DÍAZ Juan LEAL El RAFI	VENDREDI 3 JUN 22H00 CORRIDA PORTUGAISE 6 toros d'Irmãos Moura Caetano João MOURA CAETANO Mareos TENÓRIO BASTINHAS Léa VICENS Juan Manuel MUNERA	SAMEDI 4 JUN 18H00 CORRIDA 6 toros de García Jiménez José María MANZANARES Andrés ROCA REY Alejandro MARCOS (qui confirmera son alternative)
DIMANCHE 5 JUN 12H30 NOVILLADA DE LA CAPE D'OR 6 novilles de Roland Durand SOLALITO Ávaro BURDIEL Lalo DE MARÍA	DIMANCHE 5 JUN 18H00 CORRIDA 6 toros de Jandilla MORANTE DE LA PUEBLA Juan ORTEGA Pablo AGUADO	LUNDI 6 JUN 18H00 CORRIDA DE REJÓN 6 toros de Fermín Bohórquez Pablo Hermoso DE MENDOZA Léa VICENS Guillermo H. DE MENDOZA	LUNDI 6 JUN 18H00 CORRIDA 6 toros de Victoriano del Río EJ JULI Alejandro TALAVANTE Tomás RUFO (qui confirmera son alternative)

0891 701 401
arenedenimes.com

EYGLIÈRES ● **Vide-dressing.** Organisé par La Banaste, il se déroulera demain de 9h à 17h dans la salle des fêtes.

MAUSSANE ● **Assemblée générale.** Les adhérents de la Ligue de défense des Alpilles se réuniront cet après-midi à 15h30 dans la salle Favier.

FONTVIEILLE ● **Association.** Dimanche 22 mai à 18h, dans la chapelle romane Saint Jean, Jacqueline Olliot, historienne, animera une conférence sur le thème "Les meuniers de Fontvieille entre la fin du XVIIIe et le début du XXe siècle". → Entrée libre.